

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
.....
REGION DE L'EXTREME-NORD
.....
DEPARTEMENT DE MAYO-KANI
.....
COMMUNE DE GUIDIGUIS
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....



Décision Municipale N° 0 2A /DM/CMNE/GDG/SG/2023

PORTANT ANNULATION DE L'ATTRIBUTION

LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°
12/AONO/AC/CIPM-CMNE-GDG/R/2023 DU 28/02/2023 EN PROCEDURE NORMALE POUR LES TRAVAUX DE
REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE GUEGO - FEO-EBA (06 KM) DANS LA COMMUNE DE
GUIDIGUIS, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD

Financement : Budget d'Investissement Public du MINTP, Exercice 2023.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GUIDIGUIS, MAITRE D'OUVRAGE ET AUTORITE CONTRACTANTE,

Vu la constitution ;
Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 Portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice budgétaire 2022 ;
Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
Vu le décret n° 2003/651 /PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics et ses textes d'applications subséquentes ;
Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n° 00000315/A/MINDEVEL du 09 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de Guidiguis ;
Vu l'arrêté n° 00000170/A/MINDEVEL du 04 Août 2022 constatant l'élection du Maire à l'issu de la Session Extraordinaire du Conseil Municipal du 07 Juin 2022 dans la commune de Guidiguis ;
Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté Présidentiel n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°002 et n°003 /CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation des Marchés Publics ;
Vu La circulaire n° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;
Vu la décision n°00000114/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 février 2018 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;
Vu la lettre N°137/L/CRRMP-EN/CCR/CSSOPE/NNM/23 du 06 Juin 2023 du Chef de Centre Régional ARMP - EN

Considérant L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 12/AONO/AC/CIPM-CMNE-GDG/R/2023 DU 28/02/2023 EN
PROCEDURE NORMALE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE GUEGO - FEO-
EBA (06 KM) DANS LA COMMUNE DE GUIDIGUIS, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD
Financement : Budget d'Investissement Public du MINTP, Exercice 2023.

D E C I D E :

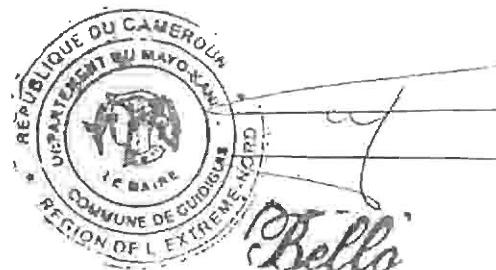
Article 1^{er} : la Décision Municipale attribuant la lettre-commande relative à l'Avis susmentionné à l'ETS MOU-NSAN ET FRERE est annulée

N° Lot	Maître d'ouvrage	Lieu d'exécution	Soumissionnaire	Montant TTC lu proposé (FCFA)	Montant TTC corrigé (FCFA)	Délai (Jours)	Observations
Lot unique	LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GUIDIGUIS	GUIDIGUIS	ETS MOU-NSAN ET FRERE BP: MAROUA	26.999.999	26.998.807	90	Non Attributaire

Article 2 : - La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

GUIDIGUIS, le 12/06/2023

LE MAIRE



Ampliations :

- MINMAP/YDE
- DDEPAT/MK
- ARMPI/EN
- CIPM/GDG
- INTERESSES
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES